# Réglement CONCOURS
## macbook air 512go 13"

**ARTICLE 1 – ORGANISATEUR**

Le présent jeu-concours est organisé par l'entreprise individuelle GUETTA (EI GUETTA), immatriculée en France sous le numéro SIRET 94208974900017.
L'Organisateur peut être contacté pour toute question relative au jeu à l'adresse : maitressep.pro@gmail.com.
L'adresse professionnelle complète de l'entreprise pourra être communiquée sur demande écrite adressée à cette même adresse e-mail, conformément aux obligations légales d'identification.
Le concours est diffusé exclusivement sur le compte Instagram @maitresse___p et relayé sur le site www.maitressep.com.

**ARTICLE 2 – DURÉE DU CONCOURS**

Le jeu est ouvert du 25 octobre 2025 à 20h30 au 30 novembre 2025 à 23h59 (heure de Paris).
Le tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2025.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de la famille de l'Organisateur.
Pour participer, il suffit d'avoir effectué une commande d'un montant minimum de 5 € TTC sur le site www.maitressep.com pendant la période du concours.
Chaque commande conforme aux conditions ci-dessus donne automatiquement droit à une (1) participation au tirage au sort.
Les participants peuvent cumuler plusieurs participations en cas de commandes multiples : plus ils passent de commandes éligibles, plus ils obtiennent de chances de gagner.
Toute participation incomplète, frauduleuse ou réalisée en dehors des dates indiquées sera considérée comme nulle.

**ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Un tirage au sort sera effectué de manière aléatoire le 6 décembre 2025 parmi l'ensemble des participations valides. **Un seul gagnant sera désigné.**

- Lot unique : un ordinateur portable MacBook Air 13 pouces – 512 Go (valeur indicative : 1 349 € TTC).

Le lot sera un produit neuf, commandé directement sur le site officiel d'Apple et livré au gagnant après le tirage au sort.
Le tirage sera réalisé sous le contrôle de l'Organisateur.
Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 7 jours suivant le tirage et annoncé publiquement sur le compte Instagram @maitresse___p.

**ARTICLE 5 – REMISE DU LOT**

Le lot sera expédié gratuitement à l'adresse postale communiquée par le gagnant.
Le lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ni remplacé par un autre produit à la demande du gagnant.
En cas de non-réponse du gagnant dans un délai de 15 jours après la notification, le lot sera considéré comme perdu et pourra être ré-attribué à un autre participant.

**ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur se réserve le droit de :

- modifier, écourter, prolonger ou annuler le concours en cas de force majeure ;
- disqualifier tout participant ayant tenté de frauder ou de contourner le règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements techniques, d'un problème d'accès internet ou d'une erreur de traitement des participations.

**ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données collectées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale) sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours et la remise du lot.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en écrivant à : maitressep.pro@gmail.com.

**ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur simple demande à maitressep.pro@gmail.com.
Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du règlement sera tranchée par l'Organisateur.

**ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE**

Le présent concours est soumis au droit français.
Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège de l'Organisatrice.

*Fait le 25/10/2025,*
*par l'Organisateur.*